



DÉLIBÉRATION

du 20 mai 2025

Présents : 24 Excusés : 1 1 pouvoir Absents : / Votants : 24 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>21 MAI 2025</u> Publiée, le <u>21 MAI 2025</u> Notifiée, le	Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Laura BRETAUD, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Maria COURTAY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, Jérôme LECERF, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Sandrine MARTINY (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Sandrine BRANCHEREAU Date de la convocation : 14 mai 2025
Délibération n°25.3.12	RESSOURCES HUMAINES <i>Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - adjoint administratif - services Comptabilité et Ressources Humaines</i>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération du 24 février 2025 décidant de la création d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services finances – comptabilité et ressources humaines afin de permettre aux services finances – comptabilité et ressources humaines de rattraper le retard de travail cumulé en raison des difficultés de remplacement d'un agent momentanément absent sur des périodes courtes renouvelées successivement. Elle propose de prolonger ce dispositif pour une nouvelle période 4 mois soit jusqu'au 31 octobre 2025.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} juillet 2025 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services finances – comptabilité et ressources humaines, ouvert sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois.
- ▶ **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de recrutement.
- ▶ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal 2025.

Sandrine BRANCHEREAU
Secrétaire de séance

Accusé de réception
en préfecture 044-
214400962-
20250520-25312d-DE
Reçu le 21/05/2025

Le Maire,
Nadine YOU